

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

## AVIS AU PUBLIC

### AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

#### **Déclaration d'intérêt général et autorisation de travaux Programme pluriannuel de gestion 2017-2021 Cours d'eau et milieux associés du bassin versant de la Lère et du Cande**

### ENQUETE PUBLIQUE

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

En application de la loi sur l'eau, une enquête publique est ouverte sur le territoire des communes de Caussade, Auty, Cayrac, Cayriech, Labastide-de-Penne, Lapenche, Lavaurette, Mirabel, Montalzat, Monteils, Montpezat-de-Quercy, Puylaroque, Réalville, Saint-Cirq, Saint-Georges, Saint-Vincent-d'Autejac et Septfonds sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des travaux relevant du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et milieux associés du bassin versant de la Lère et du Cande, sollicitée par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, 264 route de Treilhou 82300 CAUSSADE .

L'enquête publique, d'une durée d'un mois, aura lieu du 4 septembre au 4 octobre 2017 inclus.

M. Patrick LEGRAND a été désigné comme commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse.

Le commissaire-enquêteur siègera en mairie en vue de recueillir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants : le 4 septembre 2017 de 09h00 à 12h00 et le 4 octobre 2017 de 14h00 à 17h00, en mairie de Caussade ; le 7 septembre 2017 de 14h00 à 16h00 en mairie de Lavaurette, ; le 21 septembre 2017 de 09h00 à 11h00 en mairie de Labastide-de-Penne ; le 22 septembre 2017 de 09h00 à 12h00 en mairie de Puylaroque ; le 26 septembre 2017 de 14h00 à 17h00 en mairie de Mirabel .

Pendant la période d'enquête, le dossier et les registres d'enquête, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront déposés dans les mairies concernées.

Le dossier sera consultable sur le site Internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne : [http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques\\_publicques/Environnement/Enquetes\\_publicques - avis de l'autorité environnementale \(hors ICPE\)/DIG programme pluriannuel de gestion Lère et Cande](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques_publicques/Environnement/Enquetes_publicques_-_avis_de_l'autorite_environmentale_(hors_ICPE)/DIG_programme_pluriannuel_de_gestion_Lere_et_Cande)

Le public pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies. Il pourra également adresser ses observations par correspondance au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Caussade, place du Général De Gaulle, BP 19 82303 CAUSSADE, siège de l'enquête, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne, pendant la durée de l'enquête, jusqu'au 4 octobre 2017 à 17h00.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport et rédigera ses conclusions motivées. Toute personne intéressée pourra prendre connaissance de ces documents, à la préfecture de Tarn-et-Garonne et dans les mairies concernées pendant la durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce rapport et ces conclusions seront également mis en ligne sur le site Internet de la préfecture.

A l'issue de la procédure, la décision statuant sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des travaux relevant du programme pluriannuel de gestion 2017-2021 des cours d'eau et milieux associés du bassin versant de la Lère et du Cande sera prise par arrêté préfectoral.